



QUÉBEC
MRC DE DEUX-MONTAGNES
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2024 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), il est par le présent avis public annoncé que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac adoptera le budget 2024 ainsi que le programme triennal des immobilisations 2024, 2025 et 2026 lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le **mercredi 13 décembre 2023 à 19 h 30**, à la salle du conseil municipal située au 3000, chemin d'Oka, à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Prenez avis également tel que prévu à la Loi, les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget 2024 et le programme triennal d'immobilisations.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 5^e jour de décembre 2023.

Louis Pilon, M.Sc., M Éd., DESSAP
Greffier et responsable des Services juridiques